



5 janvier 2019

## Rupture d'approvisionnement de dimercaprol

Le Centre antipoison de l'Ontario (CAO) a été informé d'une rupture d'approvisionnement de dimercaprol. Cet agent chélateur, également connu sous le nom de British Anti-Lewisite (BAL), est le seul antidote approuvé par Santé Canada pour le traitement des intoxications aiguës au plomb, au mercure et à l'arsenic. L'approvisionnement en dimercaprol devrait être rétabli d'ici la fin janvier 2019. À l'heure actuelle, aucun autre antidote n'est approuvé par Santé Canada. Compte tenu du fait que le CAO recommande à tous les services des urgences de garder en stock un agent chélateur pour le traitement des intoxications susmentionnées, et que les stocks actuels de dimercaprol pourraient être limités ou expirés, le CAO recommande aux pharmacies d'hôpitaux de garder leurs quantités de dimercaprol expiré jusqu'à la reprise de l'approvisionnement. En présence d'un cas d'intoxication aux métaux lourds, il est également envisageable d'emprunter du dimercaprol d'un autre établissement. Comme toujours, il convient de consulter le CAO avant d'instaurer un traitement par chélation pour de telles intoxications.

Comme autre solution envisageable, le CAO suggère aux pharmacies d'hôpitaux de se procurer du DMPS (2,3-dimercapto-1-propanesulfonique) pour « utilisation ultérieure » par le biais du Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada, ou de s'assurer qu'elles y ont accès en vertu d'une entente de partage d'antidotes, le cas échéant. Ce médicament, qui a été approuvé par Santé Canada par le passé, constitue une solution de rechange au dimercaprol chez les patients allergiques aux arachides, le dimercaprol étant dilué dans l'huile d'arachide. Chaque hôpital doit avoir un accès immédiat à un agent chélateur pouvant être administré aux patients qui présentent des symptômes encéphalopathiques (convulsions) ou des vomissements découlant d'une intoxication aux métaux lourds. Le DMPS permet de répondre à cette exigence tout en servant de substitut au dimercaprol en cas de rupture d'approvisionnement. Pour obtenir de l'aide pour demander ce médicament, veuillez vous référer à la documentation disponible sur le site Web du CAO

Enfin, le DMSA (acide dimercaptosuccinique), aussi appelé succimer et commercialisé sous le nom Chemet<sup>MD</sup>, est approuvé par Santé Canada dans des cas précis et peut être obtenu par l'entremise du PAS. Cet agent chélateur peut être utilisé pour traiter les mêmes intoxications que le dimercaprol chez les patients ne présentant pas de symptômes aigus, car il peut être administré par voie orale. Il pourrait être recommandé à l'avenir en consultation avec le CAO. À noter que Santé Canada n'a pas approuvé le DMSA pour « utilisation ultérieure ». Pour cette raison, il ne peut pas servir de substitut au dimercaprol expiré ou en rupture d'approvisionnement.

Margaret Thompson, MD, FRCP(C)  
Directrice médicale, Centre antipoison de l'Ontario